Limité à 25 Stagiaires

De Septembre 2023 à Août 2024

Monitorat sportif *de* Natation

DE L'UC1 À L'UC5 (NATATION COURSE/WATER-POLO/NATATION ARTISTIQUE)

Dates du positionnement : Du 11 au 13 septembre 2023
Ouverture des inscriptions : 1 Juin 2023
Clôture des inscriptions : 04 septembre 2023

CODE RNCP : RNCP34061

Pour s'inscrire

Prérequis d'inscription :

- Être âgé de 17 ans minimum
- Être licencié à la FFN
- Titulaire du PSE1 à jour de la formation continue
- Casier judiciaire au bulletin n°3 vierge
- Certificat médical de non contre-indication
- Satisfaire à un test de sécurité, sur une distance de 50 mètres (voir section EPEF) ou être titulaire du BNSSA à jour
- Avoir réalisé une performance permettant de justifier d'une pratique de niveau régional (Cf Tableau de performance à réaliser) dans la discipline choisie pour la formation ou être titulaire du Brevet fédéral 1er degré de la Fédération française de natation à jour de la formation continue, ou fournir un justificatif permettant d'attester de deux années de licence non consécutives issues d'une pratique compétitive ou de loisirs, quelle que soit la discipline au sein de la Fédération française de natation.

Lieu de la formation :

- Salles de formation (Maison Régionale des sports – 13 Rue Jean Moulin – 54510 Tomblaine)
- Positionnement : Piscine Olympique de Forbach Rue Félix Barth, 57600 Forbach

Cours essentiellement les lundi et mardi

Formation ouverte si un minimum de 8 stagiaires

Formation ouverte à l'apprentissage (voir conditions en fin de fiche)

Objectifs de la formation

L'objectif de cette formation vise à la préparation et à l'obtention du Monitorat sportif de natation dans une des disciplines de la fédération. Titre à finalité professionnel homologué de niveau IV (BAC…). Seuls les clubs de la FFN font appel à la certification "moniteur sportif de natation" dans la mesure où celle-ci est centrée sur le métier d'entraineur de niveau régional. Le titulaire est capable de :

- Encadrer un groupe en sécurité
- Conduire en sécurité des apprentissages sportifs dans le cadre de pratiques socio-éducatives
- S'impliquer dans le fonctionnement d'un club intégré dans son environnement territorial
- S'impliquer dans la formation des cadres au sein d'un club
- Entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive jusqu'au niveau régional

Modalités de positionnement

La formation MSN que nous mettons en place cible l'ensemble des personnes souhaitant devenir éducateur ou entraîneur de natation. Dans le cas où des stagiaires présenteraient des UC déjà acquis dans le cadre de la formation bénévole (Ex : UC1) nous avons identifié dans notre ruban pédagogique les contenus de formation que les stagiaires pourraient se voir allégé après le positionnement.

Notre séquence de positionnement s'organise en plusieurs temps :

- Entretien visioconférence à la suite de votre inscription en qualité de pré-positionnement pour les personnes souhaitant réaliser leur formation en apprentissage
- Pratique d'auto-positionnement (lors de l'inscription en formation dans le dossier d'inscription et lors de la clôture des inscriptions, un questionnaire de compétence est envoyé aux stagiaires pour complétude).
- La phase de présentation de la formation en salle
- La phase d'entretien individuel à visé motivationnelle
- La phase de mise en situation et de pratique sportive

Après un temps d'harmonisation de l'équipe pédagogique, celle-ci proposera un parcours individualisé de formation au candidat comprenant des allègements ou des renforcements de formation et prenant en compte les dispenses éventuelles d'une ou de plusieurs UC (en référence aux arrêtés et référentiels en vigueur). Le candidat sera libre d'accepter ou de refuser l'offre de formation.

Organisation de la formation

Cette formation **se réalise en alternance** entre les séquences de formations théoriques en centre de formation et les séquences de stage en situation de travail en structure. Ces heures en alternance seront effectuées sous l'autorité d'un tuteur et sont réparties de Septembre à Juillet ou Août 2023. Le choix de la date de fin de stage est à préciser lors du positionnement en formation.

Le nombre d'heures en centre et en entreprise, pour chaque stagiaire, sera précisé dans le PIF (Plan Individuel de Formation). La formation est construite autour du rythme suivant : Formation en centre sur des regroupements d'une ou deux journées identifiés **(lundi/mardi)** et Alternance sur les autres jours de la semaine.

L'alternance se déroulera dans des structures différents agréée par la Fédération française de Natation et disposant de nageurs de la catégorie Jeunes allant du niveau Départemental au niveau Régional. Le candidat propose des structures lors de son inscription en formation via la fiche « structure d'alternance » nécessaire à l'édition de la convention de mise en situation professionnelle, néanmoins ce choix sera validé conjointement entre le directeur de l'ERFAN et le candidat à partir du positionnement. Si le candidat n'a pas trouvé de structure lors de son inscription, l'ERFAN s'engage à l'aider dans la recherche et la mise en relation avec une structure de son réseau. L'ERFAN privilégiera alors une ou des structures proches de son lieu de domiciliation.

Lors des séquences en alternance, le stagiaire est obligatoirement accompagné par un tuteur, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisantes. Ainsi, la personne assurant la fonction de tuteur est titulaire au moins d'un diplôme équivalent ou supérieur au diplôme en cours depuis au moins 2 ans et doit obligatoirement être majeure et conventionner avec l'ERFAN (au travers de la convention de mise en situation professionnelle). Dans un souci de charge pédagogique, l'ERFAN veillera à ce que le tuteur n'ait pas plus de 2 stagiaires. La fonction tutorale peut être partagée entre plusieurs personnes constituant une équipe tutorale au sein de laquelle sera désigné un « tuteur référent » qui assurera la coordination de l'équipe et la liaison avec l'ERFAN. Le responsable de la structure et le tuteur doivent organiser l'accompagnement du développement des compétences de leur stagiaire en accord avec l'organisme de formation. Les activités professionnelles du stagiaire dans sa structure d'alternance doivent être réparties de façon cohérente et prendre en compte l'organisation de la formation et les contenus abordés en centre. Des temps d'accompagnement du stagiaire par son tuteur ou certains membres du comité de direction doivent être mis en place pour concevoir et réaliser un projet favorable au développement de la structure et évaluer les progrès du stagiaire.

Volume horaire total	738 heures 35 minutes	
Détails du parcours individualisé de formation	En centre	435 heures
	Dont FOAD	25 heures
	Stage en structure d'alternance	270 heures

Volume horaire total (water-polo/natation artistique)	642 heures 05 minutes	
Détails du parcours individualisé de formation	En centre	372 heures 05 minutes
	Dont FOAD	25 heures
	Stage en structure d'alternance	270 heures

Calendriers des formations :

Natation course

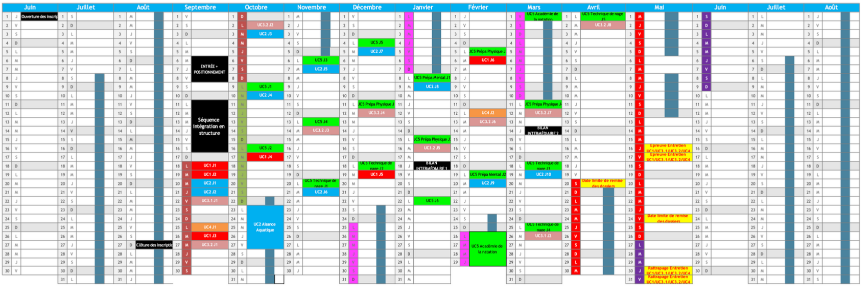

- Période EPMSP du 18/09 au 08/10
- Période de visite de stage du 09/10 au 22/10
- Période d'évaluation intermédiaire 1 en ligne du 25/12 au 07/01
- Période d'évaluation intermédiaire 2 en ligne du 19/02 au 03/03
- Période de certification en structure d'alternance du 20/04 au 26/05 --> Épreuve 1 et 2 UC1 + Épreuve UC2 et Épreuve UC5
- Période de rattrapage du 27/05 au 09/06
- Épreuves certificatives

Water-polo

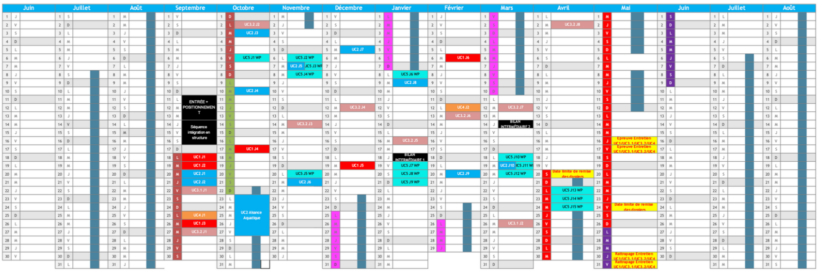

- Période EPMSP du 18/09 au 08/10
- Période de visite de stage du 09/10 au 22/10
- Période d'évaluation intermédiaire 1 en ligne du 25/12 au 07/01
- Période d'évaluation intermédiaire 2 en ligne du 19/02 au 03/03
- Période de certification en structure d'alternance du 20/04 au 26/05 --> Épreuve 1 et 2 UC1 + Épreuve UC2 et Épreuve UC5
- Période de rattrapage du 27/05 au 09/06
- Épreuves certificatives

Natation artistique

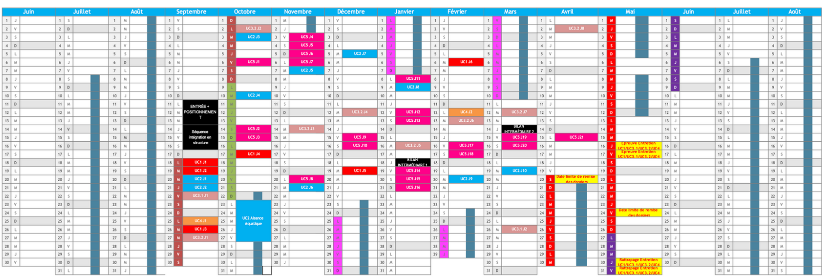

- Période EPMSP du 18/09 au 08/10
- Période de visite de stage du 09/10 au 22/10
- Période d'évaluation intermédiaire 1 en ligne du 25/12 au 07/01
- Période d'évaluation intermédiaire 2 en ligne du 19/02 au 03/03
- Période de certification en structure d'alternance du 20/04 au 26/05 --> Épreuve 1 et 2 UC1 + Épreuve UC2 et Épreuve UC5
- Période de rattrapage du 27/05 au 09/06
- Épreuves certificatives

Contenu de la formation

Durant cette formation, l'ensemble des contenus vous permettra d'obtenir les compétences et certification suivantes :

- UC 1 : Prévention et gestion des incidents et accidents - Organisation et gestion d'un groupe en déplacement ou en stage
  - Gestion en sécurité d'un groupe en déplacement ou en stage
  - Prévention des comportements à risque
  - Préparation d'un déplacement ou d'un stage
  - Gestion de l'organisation d'un déplacement ou d'un stage
  - Réalisation d'un bilan d'accompagne ment d'un déplacement ou d'un stage

- UC 2 : Conduite en sécurité de son action des primo- apprentissages, aux apprentissages sportifs
  - Conception d'un projet pédagogique, d'un cycle et d'une séance
  - Conduite en sécurité d'un projet pédagogique et d'une séance

→ **Obtention des compétences d'encadrant d'école de natation**

- UC 3 : Le fonctionnement du club Participation à la gestion administrative et technique des pratiquants
  - Accueil d'un public diversifié dans le cadre d'un club
  - Suivi de différents groupes au sein d'un club
  - Contribution à la gestion administrative d'un club
  - Participation à la préparation et à l'organisation de manifestations
  - Participation à la promotion des activités d'un club
  - Conception d'un projet d'action simple
  - Conduite d'un projet d'action simple
  - Évaluation d'un projet d'action simple

→ **Obtention des compétences d'accompagnement à la gestion de club**

- UC 4 : Accompagnement des BF1, BF2 et BF3, tutorat Accueil d'un stagiaire au sein d'un club
  - Organisation de l'accueil du stagiaire
  - Transmission au stagiaire de la culture fédérale et des valeurs citoyennes et associatives
  - Tutorat

→ **Obtention des compétences d'accompagnement d'un stagiaire en formation**

- UC 5 : Conduite en sécurité d'un plan d'entraînement et des séances dans le cadre d'une pratique compétitive jusqu'au niveau régional dans sa discipline
  - Conception d'un plan d'entraînement, d'un cycle et d'une séance
  - Conduite en sécurité du plan d'entraînement et d'une séance
  - Évaluation du plan d'entraînement et de la séance d'entraînement

→ **Obtention des compétences d'entraîneur de nageur jusqu'au niveau régional**

Méthodes pédagogiques :

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmative, heuristique, interrogative, démonstrative et applicative. La formation, à visée pratique et méthodologique, se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels. La formation est personnalisée et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif. Le formateur organise les situations d'apprentissage variées aux besoins de la personne et des objectifs visés et met en place les stratégies pédagogiques correspondantes :

- Jeux de rôles dans une situation professionnelle reconstituée
- Réalisation d'une tâche ou opération professionnelle à partir de cas concrets
- Recadrage et actions de remédiation
- Travaux collaboratifs en sous-groupes
- Pour la partie FOAD : autoformation accompagnée à distance, travail collaboratif à distance, plateforme e-learning, classes virtuelles, ressources numériques, …

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.

Moyens pédagogiques :

Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire à leur métier (centre aquatique). Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.
Salle de cours :

- Salles de cours accessibles aux personnes handicapées. Vidéo projecteur
- Tableau papier
- Connexion internet
- Matériel de secourisme et d'oxygénothérapie
- Matériels d'aquagym et de circuit training
- Supports pédagogiques
- Exercices pratiques – Photocopies - présentation Powerpoint - supports multimédias – manuels pédagogiques et techniques
- Pour la partie FOAD : Utilisation de la plateforme nationale collaborative E-swim (Claroline connect).

Modalités de suivi de la formation :

Utilisation de bilans réguliers : entre le stagiaire et l'ERFAN, entre le stagiaire et le tuteur, entre le stagiaire, le tuteur et l'ERFAN ainsi qu'entre le tuteur et l'ERFAN

- Attestations d'assiduité signées par les stagiaires et le formateur à l'issue de chaque demi-journée de formation lors des séquences en présentiel par le tuteur lors des séquences en alternance.
- Justificatifs des évaluations réalisés lors des séquences à distance.
- Tableau de suivi des stagiaires en formation en centre (présentiel, comportement, compétences)
- Utilisation d'un livret du stagiaire
- Suivi pédagogique de la formation sur le lieu de l'alternance (grilles de tuteur et période de suivi téléphonique)
- Chaque stagiaire à la possibilité de convoquer en entretien avec le coordonnateur ou avec une personne tierce s'il le souhaite pour évoquer des problématiques. Un formulaire est également mis à disposition afin d'évoquer des remarques ou difficultés dans le suivi de la formation.

Ces outils permettent un meilleur suivi du stagiaire afin de prévenir les ruptures de parcours.

MODALITES D'ÉVALUATION

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves formatives et certificatives effectuées régulièrement au regard des objectifs de la formation.
Un bilan régulier de la progression pédagogique sera réalisé par le tuteur référent du stage en alternance et les apprenants lors d'un entretien personnalisé afin de repérer les difficultés d'apprentissage rencontrées et le prévoir, si nécessaire, des heures de soutien supplémentaires

Modalités d'évaluation :

Résultats des évaluations continues des compétences (QCM, tests de connaissances par écrit, épreuves écrites de contrôle des connaissances régulièrement au regard des objectifs de la formation) et des connaissances techniques et comportementales de l'apprenant en formation.

- Résultats de l'évaluation des compétences techniques et comportementales de l'alternant par le tuteur de la structure d'accueil.
- Grille d'évaluation du suivi de l'acquisition des compétences en entreprise par le tuteur
- Grille de certification de la DRAJES

Epreuves de certification :

UC1	Epreuve 1	Test de sécurité	Réalisation d'un test de sécurité sur une distance de 50m : - Départ libre puis parcours en nage libre - Plongeon canard et recherche d'un mannequin à 1,80m - Remorquage d'une personne sur 25m - Sortie et sécurisation de la victime - Entretien avec l'évaluateur sur les gestes de premiers secours
	Epreuve 2	Epreuve Physique	Passage du sauv'nage
	Epreuve 3	Entretien	Entretien sur les règles de sécurité, les moyens de contrôle de son applicationa ainsi que sur la prévention et l'action à réaliser dans les cas de maltraitance physique ou morale
	Epreuve 4	Dossier relatif au bilan de l'accompagnement d'un groupe lors d'un stage	Dossier relatif à l'organisation et l'encadrement d'un groupe de mineur lors d'un stage
UC2	Epreuve 1	Séance pédagogique suivie d'un entretien	Epreuve se déroulant au sein de la structure du candidat sur un des groupes de l'Ecole de Natation. Le candidat remet le projet pédagogique du groupe qu'il remet aux évaluateurs. Il prépare ensuite une fiche de séance qu'il remet également au jury.
UC3	Epreuve 1	Création d'un support de communication	Le candidat crée un support de communication présentant le projet d'action qu'il a mené au sein de la structure.
	Epreuve 2	Dossier 1 + Entretien	Le candidat remet au jury un support écrit présentant le fonctionnement et les activités de la structure. L'entretien portera sur le fonctionnement de la structure et les activités de la structure en se référant aux connaissances liées aux spécificités des caractéristiques des différents publics ainsi que sur les connaissances liées à l'environnement de la structure et à la réglementation des activités aquatiques
	Epreuve 3	Mise en situation professionnelle pour la gestion administrative et technique	Etpaé 1 : Le candidat enregistre sur le logiciel fédéral au moins une licence au sein de la structure d'alternance Etape 2 : Le candidat enregistre sur le logiciel fédéral des résultats de tests du sauv'nage
	Epreuve 4	Dossier 2 + Entretien	Etape 1 : A l'issue de la réalisation de son projet d'action, le candidat crée un support basé sur l'utilisation des NTIC Etape 2 : Le candidat présent le support basé sur l'utilisation des NTIC Etape 3 : A l'issue de l'étape précédente, le candidat participe à un entretien portant sur la conception, la conduite et l'évaluation d'un projet d'action
UC4	Epreuve 1	Entretien	Après avoir situé son rôle et sa mission au sein de la structure, le candidat participe à un entretien portant sur l'accueil et l'accompagnement d'un stagiaire au sein d'une structure club, la citoyenneté et le tutorat
UC5	Epreuve 1	Séance d'entraînement suivie d'un entretien	Etape 1 : Le candidat remet aux évaluateurs avant le début de l'épreuve, le plan d'entraînement du groupe afin de lui permettre de restituer la séance d'entraînement proposé par le candidat Etape 2 : Le candidat prépare une fiche de séance restituée dans le plan d'entraïenement défini et faisant apparaître l'objectif de séance, les différentes situations proposées, les consignes Etape 3 : Le candidat condite une séance qui sera suivie d'un entreien portant sur la conduite et l'évaluation de la séance, l'analyse de l'effet de l'entraînement, la mobilisation des connaissances spécifiques

Équivalences, suites de parcours et passerelles

Équivalences :

Dispense des	EPMSP*	UC 1	UC 2	UC 3	UC 4	UC 5
BPJEPS spécialité "activités aquatiques et de la natation"	X	X	X		X	
BF* 1 délivré par la FFN*	X					
BF* 2 natation course délivré par la FFN*	X	X	X	X		
BF *2 natation artistique délivré par la FFN*	X	X	X	X		
BF* 2 plongeon délivré par la FFN*	X	X	X	X		
BF* 2 water-polo délivré par la FFN*	X	X	X	X		

LES PRINCIPALES PASSERELLES – UC et Volumes horaires restant à suivre

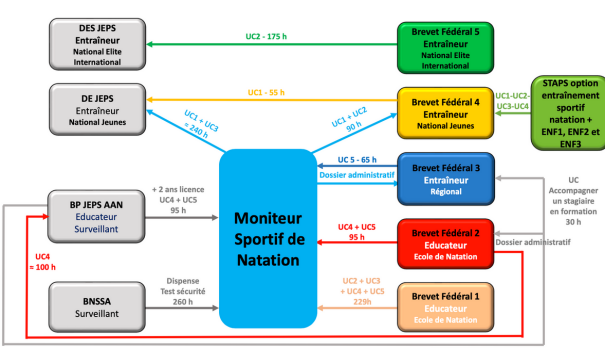

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.
Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.
« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles

Textes de référence : L n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45

Toute personne désirant entrer en formation doit présenter un certificat médical d'aptitude lors de son inscription (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice).

1. Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.
2. Le candidat dépose un dossier de demande d'aménagement, un certificat médical descriptif, à la Fédération Française de Natation
3. Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (2 mois avant l'entrée en formation)
4. Le candidat envoie la demande à la FFN qui accordera ou non l'aménagement demandé.
5. A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la FFN, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. Le directeur régional rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire po décision.
6. En dernier lieu, la décision du président de la FFN est notifiée par courriel au candidat ainsi qu'à l'organisme de formation chargé de mettre en place les aménagements accordés.

Tarifs et financements

Tarif pour la réalisation de la formation en fonction de la situation du stagiaire :

Formation	Durée du contrat d'apprentissage	Nombre d'heure total	Frais de dossier (en €)	Coût horaire	Coût total (en €)
MSN complet NC (En apprentissage)	De Septembre 2023 à Juin 2024	468,35	25,00 €	16,00 €	7 518,60 €
MSN complet WP/NA (En apprentissage)	De Septembre 2023 à Juin 2024	372,05	25,00 €	16,00 €	5 977,80 €
MSN complet NC	De Septembre 2023 à Juin 2024	468,35	25,00 €	11,00 €	5 176,85 €
MSN complet WP/NA	De Septembre 2023 à Juin 2024	372,05	25,00 €	11,00 €	4 117,55 €
MSN NC (Titulaire du BF2)	De Septembre 2023 à Juin 2024	270,4	25,00 €	11,00 €	2 999,40 €
MSN NC (Titulaire du BF2) (En apprentissage)	De Septembre 2023 à Juin 2024	270,4	25,00 €	11,00 €	2 999,40 €
MSN WP/NA (Titulaire du BF2 et avec PAA	De Septembre 2023 à Juin 2024	174,1	25,00 €	11,00 €	1 940,10 €
MSN WP/NA (Titulaire du BF2)	De Septembre 2023 à Juin 2024	139,1	25,00 €	11,00 €	1 555,10 €

Financement possible :

- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation
- Financement CPF
- CPF de transition professionnelle
- Promotion par alternance - Pro-A
- Plan de développement des compétences (OPCO)
- Aide individuelle à la formation (AIF)
- FNE
- Autofinancement

Nous vous rappelons que le coût de la formation est complétement pris en charge de le cadre d'un contrat d'apprentissage !

L'accès à l'apprentissage n'est possible que pour les personnes réalisant un parcours complet NC/WP/NA ou les stagiaires titulaires du BF2 visant un parcours NC

Pour les clubs souhaitant avoir de plus amples informations concernant les possibilités d'accompagnement des stagiaires dans leur projet de formation, vous pouvez consulter nos ressources réalisées par la commission ressources et emploi de la Ligue Grand-Est de Natation. N'hésitez pas à les contacter !

https://lge-natation.fr/ressources-et-emploi/

Contacts

Référent pédagogique Référent FOAD Référent Handicap Référent COVID	CURE	Antoine	06 30 39 51 68	antoine.cure@lge-natation.fr
Référent Administratif	CREUSOT	Elodie	06 14 35 05 88	elodie.creusot@lge-natation.fr

Indicateur de résultat

Formation	Saison	Taux de satisfaction des stagiaires	Nombre de stagiaire	Nbe de réussite	Nbe d'échec	Nbe d'abandon	Taux d'abandon	Taux de rupture des contrats	Taux de réussite	Taux d'insertion professionnelle
MSN Complet	2020-2021	Pas de session	2				0,00%	0,00%	100,00%	100,00%
MSN Complet	2021-2022	100,00%	2				0,00%	0,00%	100,00%	50,00%
MSN Complet	2022-2023	81,25%	24	19	2	3	12,50%	12,50%	79,17%	100,00%

Pour s'inscrire